

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 27 janvier 2023

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 31 janvier 2023
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

Assistaient à la séance :

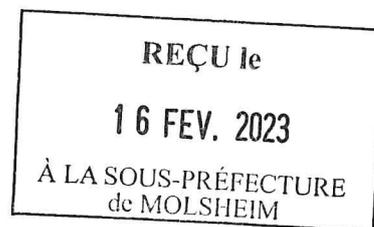
MM. Jean-Paul ZANETTI, Bernard PALLOIS, Mme Pascale JACQUOT adjoints, Mmes Christine CHRISTMANN, Françoise THOMAS, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID

Absentes excusées : Mmes Elodie BERNARD, Karine PELIXO, Nadège WOLF.

Secrétaire de séance : Mme Pascale JACQUOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2022
- DETR/DSIL 2023 - Glissière Schwartzbach ;
- DETR/DSIL 2023 - Escalier de secours périscolaire
- Demande de subvention CEA – Rénovation thermique Ecole
- Devis de remise en état de l'orgue de l'église
- Demandes de subvention
- Demande de subvention : Caravane de l'animation 2023
- Proposition achat de terrains
- Etude d'une mise en place radars pédagogiques
- Jobs d'été 2023
- Service Eau – Refacturation intervention SDEA
- Personnel : Demande de complément indemnitaire de Mme HOLZ Michèle – Prime de fin d'année
- Divers et informations de dernière minute



N°01/2023 :

Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention.

APPROUVE le PV de la séance du 29 novembre 2022.

N°02/2023 :

DETR / DSIL 2023 : Sécurisation virage dangereux Schwartzbach

Monsieur le Maire soumet aux conseiller le courrier du Préfet d'appel à projet pour la programmation de la DETR/DSIL 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la DSIL 2023 pour l'opération de sécurisation virage dangereux Schwartzbach, pour un montant total de travaux et diverses dépenses de 6.192,-€ H.T.

Charge le Maire de solliciter les services du Préfet du Bas-Rhin pour l'obtention de la DSIL 2023 au taux de 40%.

Approuve l'opération précitée pour un montant total de dépenses travaux et autres de 6.192,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

TRAVAUX, sans MO	6.192,-€	
TOTAL Dépenses	6.192,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
Subvention DSIL	2.476,80€	40 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	3.715,20 €	60 %
TOTAL Recettes	6.192,-€	100 %

N°03/2023 :

DETR / DSIL 2023 : Escalier de secours Périscolaire

Monsieur le Maire soumet aux conseiller le courrier du Préfet d'appel à projet pour la programmation de la DETR/DSIL 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la DSIL 2023 pour l'opération de création d'un escalier et sortie de secours au Périscolaire, pour un montant total de travaux et diverses dépenses de 18.415,-€ H.T.

Charge le Maire de solliciter M. le Préfet du Bas-Rhin pour l'obtention de la DSIL 2023 au taux de 40%.

Approuve l'opération précitée pour un montant total de dépenses travaux et autres de 6.192,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

TRAVAUX, sans MO	18.415,-€	
TOTAL Dépenses	18.415,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
Subvention DSIL	7.365,-€	40 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	11.050,- €	60 %
TOTAL Recettes	18.415,-€	100 %

N°04/2023 :

Rénovation thermique Ecole Primaire : Demande de subvention CEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école élémentaire il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite le taux modulé pour l'opération de rénovation thermique de l'école primaire, pour un montant total de travaux et diverses dépenses estimé par le bureau d'étude COGENEST à 307.700,-€ H.T.

Charge le Maire de solliciter M. le Président de la CEA pour l'obtention du taux modulé de 28%.

Approuve l'opération précitée pour un montant total de dépenses travaux et autres de 307.700,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

TRAVAUX, sans MO	307.700,-€	
TOTAL Dépenses	307.700,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
Subvention DETR	97.000,-€	31,5 %
Subvention CEA	86.156,-€	28 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	124.544,- €	40,5 %
TOTAL Recettes	307.700,-€	100 %

N°05/2023 :

Relevage Orgue Eglise : Demande de subvention CEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de relevage de l'orgue de l'église, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la CEA au titre du Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace pour l'opération de relevage de l'orgue de l'Eglise, pour un montant total de travaux et diverses dépenses estimé 20.472,-€ H.T.

Charge le Maire de solliciter M. le Président de la CEA pour l'obtention d'une aide au taux de 20% au titre du Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace.

Approuve l'opération précitée pour un montant total de dépenses travaux et autres de 20.472,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

TRAVAUX, sans MO	20.472,-€	
TOTAL Dépenses	20.472,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
Subvention Conseil de Fabrique	8.188,80€	40 %
Subvention CEA	4.094,40€	20 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	8.188,80€	40 %
TOTAL Recettes	20.472,-€	100 %

N°06/2023 :
Demandes de subvention

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ✚ Décide, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2023, à:
 - Case à Toto : 12.500,-€ - Unanimité moins 1 abstention
- ✚ Décide, d'attribuer une subvention au titre d'un rattrapage de la caravane de l'animation 2022, à:
 - Association Val Event : 500,-€
- ✚ Décide de ne pas subventionner l'association Tennis Club de la Vallée de la Bruche – 9 voix contre et 3 voix pour.
- ✚ Décide de ne pas subventionner l'association Prévention Routière, Comité du Bas-Rhin - Unanimité

N°07/2023 :
Demande de subvention : CARAVANE DE L'ANIMATION : EDITION 2023

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de caravane de l'animation 2023. Cette action est portée par la coordination jeunesse, financée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en partenariat avec la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Le bilan des années précédentes a été présenté en conseil de communauté le 23 janvier 2023.

Le conseil de communauté a émis un avis favorable à la poursuite de cette action qui nécessite une implication financière des communes. La communauté de communes assure via son financement la coordination de l'animation jeunesse et propose aux communes de participer au coût de l'action elle-même.

Le budget de l'opération s'élève à 24 000.00 € et s'équilibre en recettes avec une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales évaluée à 8 000.00 €, une participation de la Communauté de communes de 3 000.00 € et une contribution de chaque commune à hauteur de 500.00 €, soit pour 26 communes, un total de 13 000.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de s'associer à la réalisation de la caravane de l'animation 2023,
de verser à la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace une subvention d'un montant de 500,-€.

AUTORISE Monsieur le maire à passer et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget primitif 2023.

N°08/2023 :
Achat de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une proposition d'achat des parcelles rurale appartenant à Mme MUNICH Mireille, à savoir les parcelles cadastrées, section 13 – parcelles 7, 9 et 180.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité,

Manifeste son seul intérêt pour la parcelle cadastrée, section 13 – parcelle 180
Décide l'achat de la parcelle cadastrée, section 13 – parcelle 180, d'une superficie de 15,44 ares, au prix global de 463,20€.
Décide de confier ce dossier à Maître Lehn-de Damas, notaire à Molsheim
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°09/2023 :
Etude d'une mise en place de radars pédagogiques

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de nombreuses plaintes de riverains quant à la vitesse excessive des automobilistes dans les rues de la commune et notamment dans la route d'Obernai et rue de la Creuse Fontaine

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité,

Décide d'étudier ce dossier en installant un ou plusieurs radars pédagogique test

N°10/2023 :
Personnel : Emploi saisonnier

VU la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes suivants :

4 adjoints techniques pour la période du 03/07/2023 au 31/08/2023

La durée hebdomadaire de service est fixée pour chacun à 35/35ème.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023

N°11/2023 :
Service Eau – Refacturation intervention SDEA

Entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les refacturations des interventions SDEA, comme suit :

- Entreprise STEGER BTP, 5 chemin Sablière, 67560 ROSHEIM : 1.568,95€ HT
- M. STABLO Christian, 8 rue de la Forêt, 67130 RUSS : 338,50€ HT

AUTORISE M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants sur l'exercice 2023, budget Eau.

N°12/2023 :
Personnel : Demande de complément indemnitaire de Mme HOLZ Michèle – Prime de fin d'année

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la Lettre Recommandée AR du 26 janvier 2023 émanant de Mme HOLZ Michèle, adjointe administrative placée en congé de longue maladie depuis octobre 2021, qui sollicite une prime de fin d'année au titre de l'année 2022.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, dans sa séance du 29 novembre 2022, décidé de compléter la délibération initiale de 1997 en appliquant une déduction de 1/240^e pour toutes absences maladies au-delà du 30^{ème} jour. Pour mémoire, cette règle de déduction de 1/240^e pour toutes absences maladies au-delà du 30^{ème} jour s'appliquait déjà pour les agents de notre collectivité placés en congé longue maladie en 2001, soit 4 ans après la délibération initiale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande de Mme Holz du 26 janvier 2023, eu égard à ce qui précède.

Divers et informations de dernière minute

Compte-rendu de la commission urbanisme qui s'est tenue le 23 janvier 2023

Bilan relatif au dossier de la passerelle

Campagne de pose des compteurs LINKY – Réunion des maires prévue le 13/2/2023 à Wisches

Club-house des portugais : se rapprocher de Mme la Présidente pour qu'elle indique à la commune le devenir du bâtiment

Compte-rendu de la réunion du 30/1/2023 relative à l'étude mobilité menée actuellement par la CCVB

Pour extrait conforme
Russ, le 10 février 2023
Le Maire :

Marc GIROLD

